

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 Mars 2019

Date d'affichage 21 Mars 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 9 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190328-DEL_19_03_27_15 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

Affichage : 28/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry PERRE.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Camille MORIN-BURRE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Gaëtan THOMAS), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOMINATION DE MEMBRES AU GROUPE DE REFLEXION POUR LA CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE

Le Centre Municipal de Santé (CMSF) a été créé en 2011 et a évolué en fin d'année 2018 pour devenir le Pôle Santé Simone Veil (PSSV), augmentant ainsi l'offre de soins de proximité.

Les trois collectivités de La Ferté-Bernard, Cherré et Cherreau se sont regroupées pour accompagner administrativement et financièrement le projet.

Pour apporter au Pôle Santé Simone Veil une structure juridique autonome, il est proposé la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dont le périmètre sera celui des territoires des Communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au. (Regroupement des communes de Cherré et Cherreau au 1^{er} Janvier 2019).

Lors de la rencontre du 11 décembre 2018, Madame PLAZA, Sous-Préfète, a transmis l'avis favorable exceptionnel de M. le Préfet pour la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) entre les communes de la Ferté-Bernard et Cherré-Au.

La commune nouvelle de Cherré-Au a délibéré le 16 Janvier 2019 pour solliciter M. Le Préfet pour la définition du périmètre du SIVU du Pôle Santé Simone Veil sur les territoires des Communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au.

La commune nouvelle de Cherré-Au à également délibéré le 21 février 2019 afin de créer un groupe de réflexion pour la rédaction des statuts du SIVU du PSSV et nommer ses membres titulaires et suppléants.

Les statuts du SIVU doivent maintenant être définis.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un groupe de réflexion composé de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants dont 50% de représentants de la Ferté-Bernard et 50% de représentants de Cherré-Au.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de créer un groupe de réflexion pour la rédaction des statuts du SIVU du Pôle Santé Simone Veil, composé de 4 titulaires et 4 suppléants représentant la commune de la Ferté-Bernard et 4 titulaires et 4 suppléants représentant la commune de Cherré-Au.

DECIDE de nommer les membres suivants :

- Titulaires : Didier REVEAU, Edith ALIX, Philippe GALLAND, Josette JACOB.
- Suppléants : Gérard GUESNE, Bénédicte MARCHAIS, Sylvie SEQUEIRA, Camille MORIN-BURRE.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Didier REVEAU